

MESSAGER DE TAHITI.

Journal Officiel des Établissements français de l'Océanie

PARAISANT TOUS LES SAMEDIS A 3 HEURES DU SOIR.

TAHITI, 1869. — N° 29.

TE VEA NO TAHITI.

Mahina mau 17 iouia 1869.

PAIX DE L'ABONNEMENT (payable d'avance):
 Un an 18 fr.
 Six mois 10 "
 Trois mois 5 "
 Un numéro: 10 centimes.

Pour les Abonnements et les Annonces, s'adresser
 AU BUREAU DE LA PRESSE,
 Imprimerie du Gouvernement.

PREZ DES ANNONCES (au comptant):
 Les 10 premières lignes 50 c. la ligne.
 Au-dessus de 10 lignes 25 c. la ligne.
 Les annonces renouvelées se paient au prix de la première insertion.

SOMMAIRE.

PARTIE OFFICIELLE. — Avis administratif.
PARTIE NON OFFICIELLE. — La marine marchande de la France. — Faits divers. — Un cas dans un peuf. — Nouveaux du port. — Annonces.

PARTIE OFFICIELLE

ADMINISTRATION DE L'ORDONNATEUR

Détail des Revenues.

Les créanciers que peut avoir M. Sue, sous-commissaire de la marine en retraite, décédé à Papeete le 31 mai 1869, sont invités à adresser, dans le délai d'un mois, les titres de leurs réclamations au commissaire aux revenus, chargé de la liquidation de la succession du défunt.

On demande des renseignements sur le sort et la résidence actuelle du sieur Blondet (David), âgé de 60 ans, qui, après avoir habité successivement l'Australie, le Mexique et la Californie, se serait, croit-on, rendu à Tahiti vers la fin de 1867.
 Les personnes qui peuvent être en mesure de renseigner l'administration sont priées de s'adresser au secrétaire de l'Ordonnateur.

Service des Contributions. Service of Contributions.

Le public est prévenu que, par suite de l'arrêté du 22 juin 1869, les contributions et taxes locales dont la perception était dévolue, antérieurement au 1^{er} mai dernier, au trésorier-payeur des Établissements français de l'Océanie, continueront, comme par le passé, à être versées à titre des minas de M. P. Jérusalem.
 Le Trésor est toujours ouvert de 1 heure à 4 heures de l'après-midi, les dimanches et fêtes exceptés.

The public is informed that, in accordance with the arrêté of the 22nd of June 1869, all contributions and local taxes which, prior to the 1st of May last, were receivable by the Treasurer and Paymaster of the French Establishments in Oceania, will continue, as formerly, to be paid into the hands of M. P. Jérusalem.
 The Treasury is always open from 1 to 4 o'clock in the afternoon, Sundays and feast days excepted.

DIRECTION DES AFFAIRES INDIGÈNES

Conformément à l'ordonnance du 6 octobre 1868, les habitants de Tahiti et Moorea sont prévenus que le comité d'enregistrement des terrains, composé de :

Apo a Tama, tohitoa de la division, président;
 Yere a Patia, chef du district;
 Tera a Terimatai, député;
 Un membre du conseil, greffier,
 Et le plus ancien hoi-raatia.

se réunira dans le district de Mataiea le 3 août 1869, pour commencer les inscriptions des terrains dans ce district, conformément à la susdite ordonnance.
 Les conseils des districts sont invités à donner la plus grande publicité à cet avis, afin que toutes les personnes intéressées se trouvent dans le district le jour indiqué.

Mai te au i te fiane raa raa mo no te 6 no atopa 1868, te fiane hia 'au nei te taita ten no Tahiti e Moorea, e e inaputupu te tomito no te papai raa fenei mai tei te buru :

Apo a Tama, tohitoa no te tuhaa, peretici i
 Yere a Patia, terana no te mataiea
 Tera a Terimatai, iiti tui;
 Te hoi taita taita no roto i te apo
 raa, papai parau.
 E te hoi-raatia i hui i te paari no
 taita mataiea ra.
 i roto i te mataiea ra i Ma-
 taiea i te 3 no atete 1869,
 e haamata i te papai raa fenei i
 roto i te taita mataiea ra mai te
 au i te fiane raa raa mo no te fiane
 hia i mai au.
 Te au hia 'tu nei te mau apo
 raa no te mau mataiea e ha-
 parara mai i tei nei parau
 fiane, i te te taita 'tok e fenei
 ta raitu i taita mataiea ra, e
 i ta te hoi raitu i reira i taita
 mataiea i haapo-hia ra.

PARTIE NON OFFICIELLE

La Marine marchande française.

Le ministère de l'agriculture, du commerce et des travaux publics vient de faire paraître le tableau général du commerce extérieur concernant la marine marchande. Son effectif est de 15,692 navires, jaugeant 1,018,679 tonneaux. Au 21 décembre de l'année précédente, on comptait 1,012,751 tonneaux de jauge. Il en résulte une augmentation de 5,928 tonneaux.

Le nombre des navires se compose comme suit : au-dessous de 10 tonneaux, 7,312; de 10 à 100 tonneaux, 4,757. Il reste donc au-

dessus de 100, 3,633 navires; parmi lesquels 2,733 varient de 100 à 300 tonneaux, et le reste au-dessus. Nous comptons 76 navires seulement jaugeant au-dessus de 800.

Le tonnage de notre marine marchande se répartit, dans nos quatre grands ports, de la manière suivante :

Bordeaux	413 navires, 129,187 ton.
Nantes	380 123,298
Marseille	792 118,839
Nantes	647 114,734

Bordeaux possède huit navires au-dessus de 800 tonneaux, sept de 700 à 800, douze de 600 à 700, vingt-neuf de 500 à 600, soixante et dix de 400 à 500, soixante-neuf de 300 à 400, quatre-vingt-huit de 100 à 300.

La navigation à vapeur compte sur le total général 215 navires, 86,103 tonneaux. C'est en 12 mois un accroissement de 8 navires et de 11,192 tonneaux. Il est porté au compte des francisations nouvelles, 68,973 tonneaux. Il s'est perdu en naufrages 35,831 tonneaux; il a été vendu pour le dehors 4,547 tonneaux.

On compte à l'entrée, en chiffres ronds, 6,366,000 tonneaux pour les navires chargés, et 19,700 pour ceux sur lest; à la sortie, la différence est énorme : 4,125,000 tonneaux chargés, 2,505,000 sur lest.

Ces chiffres constituent environ le tiers des navires arrivant dans nos ports chargés et forcés de relever toute de marchandises. La France ne possède pas comme l'Angleterre ces énormes quantités de fret consistant en houilles, métaux, machines et tant d'autres objets. Aussi les frets de sortie maugani dans notre pays, notre marine sera-t-elle toujours d'une infériorité relative par rapport à la Grande-Bretagne.

Pendant le séjour du prince Alfred parmi nous, une indienne d'Afarsiti, venue pour assister aux fêtes données à cette occasion, se trouva tout à coup prise des douleurs de l'enfantement. Quant à la foule et se rendant dans une case non loin de Fareutu, sur les bords du ruisseau de Vainiorie, elle mit au monde un enfant du sexe féminin dont les deux yeux étaient percés chacune d'une bouche et la place normale de la bouche était par une joue; le nez avait une dimension démesurée, et les yeux, mal fendus, étaient très-écartés l'un de l'autre et placés plutôt sur les côtés que sur le devant de la tête. Cet être étrange vécut néanmoins deux jours. Il est à regretter qu'un homme de l'art n'ait pas eu connaissance du phénomène. Peut-être la décomposition, vu le ramollissement extraordinaire de la tête, eût-elle trop avancée maintenant pour conseiller l'exhumation du cadavre, et les conclusions à tirer du fait sent-elles condamnées à reposer sur ces simples données.

Les désordres dans la procréation ne sont malheureusement pas très-rare à Tahiti. Il y a environ deux ou trois mois, dans un des districts de l'ouest de l'île, un enfant vint au monde blanc de la tête au nombril et noir du nombril aux talons. L'enfant ne vécut pas non plus. Le fait, bien que curieux, a également passé inaperçu, au grand détriment de la science, dont les spéculations seraient fort éclairées par l'appui de pareilles singularités.

Un journal vinicole donne l'évaluation suivante du vin de Champagne :

Cette récolte atteint à peu près le chiffre de 300,000 hectolitres, dont 200,000 de 1^{er} et de 2^e choix, 100,000 de 3^e. Il n'existe presque pas de différence entre la qualité des vins provenant de la rive droite et celle des vins de la rive gauche de la Marne. Les vins de 3^e choix se sont vendus cette année 100 à 126 fr. la pièce de 200 litres; 2^e choix, 150 à 300 fr.; 1^{er} choix, 225 à 425 fr.; soit en moyenne 200 fr.; ce qui représente un revenu de 30 millions pour la production vinicole de la Marne. Le capital du commerce qui prépare ces vins et les vend de 3 à 4 fr. la bouteille peut être estimé à cinq fois environ celui du premier achat, et on arrive ainsi à un mouvement de 150 millions.

On cultive les cépages rouges et blancs. Le raisin rouge fournit le corps, et le blanc la finesse et le bouquet; on les mêle au moment de la vendange. On récolte aussi de l'excellent vin rouge.

— Les casernes viennent d'être dotées d'un nouvel appareil pour la distribution du café, pouvant servir en même temps à faire des rôtis, le pot-au-feu et le ragoût. Une lampe de pétrole à 3, 4 et 5 bacs chauffe l'appareil sans pouvoir causer d'accidents. Il serait convenable d'appliquer cette méthode de cuisine à toute l'armée et de délivrer le soldat de tout cet attirail incommode qui l'empêche, jusqu'à dans ses marches. En expédition, l'appareil fonctionne même à dose de malet. Les chats ne l'ont qu'accroître le feu.

Les coquilles de la nature. — Un œuf dans un œuf.

La nature a aussi ses jours de caprice et ses fantaisies. Dernièrement une pauvre femme achète un œuf pour son déjeuner. Elle coupe l'œuf et... trouve dans son œuf un autre œuf. Grande stupéfaction ! Elle s'étonnerait à moins. Tout le quartier en jase pendant plusieurs jours. Comment le second œuf avait-il pu se glisser dans le premier ? On en a miracle et une tirade de cartes à effacer. Mais que s'est-il passé ? Tout le monde maintenant, fait une cour assidue à l'heureux propriétaire de l'œuf double ! Il leur fait dévotion tout un faubourg. Il n'y a là ni miracle ni œuf de passe-passe. Le phénomène est parfaitement connu.

M. Fleury, en 1835, approuva à l'Académie des sciences un œuf contenu dans une seconde coquille. C'est son *progenitor*. Depuis cette époque, plusieurs musées se sont procuré leur œuf *superfide*. Le dernier en date appartient au musée zoologique de Montauban.

MM. Brun et Wallon rapportent qu'il a été poudé chez M. Verrier, en 1864, par une poule brampoutre. L'œuf-fœtus et qui fait souvent des œufs à deux vitelles. L'œuf de Montauban pèse 193 grammes et mesure 89 millimètres de longueur sur 63 millimètres de largeur. L'œuf intérieur est presque sphérique et mesure 61 millimètres de diamètre. Le grand œuf contient avec l'œuf superfœtus une grande quantité d'albumine et un vitellus comme un œuf ordinaire.

Remarque que le phénomène se soit déjà présenté, il n'est pas prouvé, mais certain. On n'en connaît guère que deux exemples. Après l'œuf de M. Fleury, en 1835, on peut mentionner celui qui présenta M. Seguin à l'Académie en 1846, celui que montra M. N. Joly, de Toulouse, en 1862, celui de M. Buvillier en 1863.

A ceux-là il faut ajouter les œufs superlatifs du musée de Copenhague, du musée de la Rochelle, celui de la collection de M. le baron Mourguès, de la Faculté des sciences de Nancy, de l'École vétérinaire de Toulouse. La liste est courte; en cherchant bien, on pourrait sans doute l'augmenter un peu.

Les exemples que nous venons de citer se rapportent à la poule. Il est probable que nos autres oiseaux domestiques possèdent aussi des œufs incrustés dans d'autres œufs. Quant au secret de cette production anormale, il se dévoile facilement.

Un oru se détache de l'ovaire et en parcourant l'oviducte, s'enveloppe comme à l'ordinaire d'un albumen qui se couvre d'une coque. Un autre œuf se détache-t-il de l'ovaire et vient-il quelque temps après à le rencontrer, le nouveau descendu enveloppe le premier d'albumine et l'enfonce de la coque qui lui est propre. Ainsi se fabrique l'un dans l'autre les deux œufs.

Il pourrait arriver une circonstance plus singulière encore : c'est que les deux œufs fussent fécondés. S'ils étaient soumis à l'incubation, il ne serait pas impossible que l'un des poulets fait englobé par l'autre et que vous eussiez deux poulets pour un. Ne croiez pas à l'impossible; vous seriez en effet simplement devant vous un cas très-étrange peut-être, mais très-réalisable de monstruosité embryonnaire.

On pourrait chercher des exemples de cette anomalie extraordinaire dans l'espèce humaine. Récemment, chez une jeune fille, signalait dernièrement, chez un homme de soixante-quatre ans,

l'expulsion par les voies urinaires de poils bien caractérisés et provenant d'un kyste fœtal.

Ce qui est normal chez la poule et l'espèce humaine se présente fréquemment chez les invertébrés. D'après M. Lacaze Duthiers, la *bulle aperta*, petite coquille bien connue des amateurs de coquilles, fait quelquefois deux, trois et quatre œufs dans la même coque. La *turbellaria scylosoma*, autre coquille très-recherchée, en fait plus de cent cinquante qu'elle entoure d'une même enveloppe protectrice. Qui ne connaît l'œuf multiple et à coque membraneuse et spongieuse de la sanguie méditerranéenne ?

Bonne, la production d'œufs emboîtés les uns dans les autres, tout en étant rare, n'en constitue pas moins un phénomène très-commun des naturalistes.

(Echange.)

MOUVEMENTS DU PORT DE PAPEETE.

Du vendredi 9 au jeudi 15 juillet 1869 inclus.

NAVIRES DE COMMERCE ENTRÉS.

12 juillet. Goûl. du Protet. *Eugénie*, de 49 ton., cap. McGillem, ven. de Auckland, 2 passagers.
12 juillet. Brig. hawaïen *Fare Fig*, de 190 ton., cap. J. Chapman, ven. de San Francisco en 35 jours; 2 passagers.
12 juillet. Goûl. du Protet. *Orion*, de 42 ton., cap. Martin, ven. de Hilo en 4 jours.

NAVIRES DE GIERRE SORTIS.

10 juillet. Frégate à hélice *Trachale*, commandée provisoirement par M. Franquet, capitaine de frégate, all. à Auckland; 4 passagers.

NAVIRES DE COMMERCE SORTIS.

10 juillet. Trois-mâts-barque anglais *Madley*, de 318 ton., cap. Pain, all. à Auckland; 2 passagers.
11 juillet. Brig. goûl. américain *Navitas*, de 173 ton., cap. Turner, all. à Hilo; 1 passager.
12 juillet. Goûl. du Protet. *Wendell*, de 79 ton., cap. Gilkey, all. à San Francisco, emportant le courrier pour l'Europe; 3 passagers.
12 juillet. Goûl. du Protet. *Hop*, de 28 ton., cap. Brown, all. aux îles Carolines.
15 juillet. Goûl. du Protet. *Favorite*, de 69 ton., cap. Falconer, all. à Tumotu.

BÂTIMENTS SUR RADE.

DE GIERRE.

3 avril. Transport à voiles *Erygale*, commandé par M. des Portes, lieutenant de vaisseau.

DE LA RADE.

8 juillet. Cûtre hawaïen *Ruse*, de 41 ton., patron Leguen.

DE COMMERCE.

20 juin. Cabot. du Protet. *Entreprise*, de 16 ton., pat. Mai.
20 juin. Trois-mâts-barque du Protet. *Jenny*, de 174 ton., cap. McLean.
20 juin. Brig. hawaïen *Eugénie*, de 49 ton., cap. McGillem.
8 juillet. Trois-mâts-barque de San Salvador *Presenza*, de 211 ton., cap. Barro.
12 juillet. Goûl. du Protet. *Eugénie*, de 49 ton., cap. McGillem.
12 juillet. Brig. hawaïen *Fare Fig*, de 190 ton., cap. J. Chapman.
12 juillet. Cûtre du Protet. *Orion*, de 42 ton., cap. Martin.

ANNONCES ET AVIS DIVERS.

FAMILLE ALFRED-WALEY HORT.

Première convocation pour la vérification des créances.

Le greffier du tribunal de commerce des Etats du Protectorat, sous-secrétaire à Papeete, conformément aux articles 462, § 3, 492 et 493 du Code de commerce, que ceux qui n'auraient pas remis leurs titres de créances doivent se présenter au greffe du tribunal de commerce, le 15 juillet, à dix heures du matin, à partir de la présente publication, au greffe du tribunal, et se faire inscrire sur un bordereau indicatif des créances par eux réclamées, si, au moins, ils n'ont fait en faire le dépôt aux mains de M. Adan Kulucycki, Pierre-Célestin Truseau et Alexandre Hanson, désignés syndics définitifs, à ladite faillite, par jugement du 25 juin 1869, enregistré; il leur sera donné récépissé du dépôt.

De plus, tous les créanciers de la faillite d'Alfred-Waley Hort, sans exception, sont informés par ces présentes que la vérification des créances commencera et se fera, conformément à l'article 493 précité, et ainsi qu'en a décidé M. le juge-commissaire à la faillite d'Alfred-Waley Hort, au palais de justice de la ville de Papeete, et la chambre du conseil du tribunal de commerce des Etats du Protectorat des îles de la Société, le jeudi deux août prochain, à huit heures du matin, et que celle sera continuée au même lieu sans interruption.

Papeete, le 3 juillet 1869.

VICTOR DUPOND.

192-Juillet-3

A vendre une grande quantité de foin, de la 1^{re} qualité et à très-bon marché, à prendre sur place ou rendu à domicile. S'adresser à M. VALEX, à Valpoupos, district de Panama. 184-192-Juillet-3

Dépôt de gâteaux de gâteaux de G. S. Drollet, manufacturé par la manufacture S. Drollet, chez DEXTER, rue de la Petite Pénitence. Wholesale and retail. 28 616-47

M. DROLLET ACHÈTE LES PLACONS VIDÉS A FRUITS, ou verre blanc, un franc pièce. 28 616-47

EN VENTE AU BUREAU DE LA POSTE AUX HEURES d'ouverture :

LE MESSAGE DE TABITI, feuille hebdomadaire, paraissant tous les samedis à 12 heures du soir. Prix du numéro. 0 fr. 50

PRIX DE L'ABONNEMENT : Pour 6 mois. 2 fr. 00 Pour 12 mois. 3 fr. 00 Pour 18 mois. 4 fr. 00 Pour 24 mois. 5 fr. 00

Les demandes d'abonnement et les annonces doivent être adressées au bureau de la poste, ainsi que les divers travaux d'imprimerie à exécuter pour le compte des particuliers.

LE BULLETIN OFFICIEL DES ETABLISSEMENTS FRANÇAIS DE L'OCCÉANIE. Prix, le numéro. 1 fr. 00

(Les conditions d'abonnement sont les mêmes que pour le Message.)

A LOUER.

Un magasin et dépendances situés sur le quai Napoléon, appartenant à feu A. Gilson. Pour plus amples renseignements, s'adresser à BYRNES et DUNNETT, Exécuteurs testamentaires.

TO LET.

The premises situate on the quai Napoléon, belonging to the late A. Gilson. For particulars apply to BYRNES and DUNNETT, Executors. 190-17-Juillet-1

ENREGISTREMENT DE TERRIS. — TOMITE RAA FENUA.

L'indienne Hapoto a Hapoto, demeurant à Afaifa, dément autoriser par son mari, en déclarant l'intention de faire inscrire en son nom la terre Vaiti, sise dans le district de Pua et enregistrée au nom de son frère Tevira a Hapoto, décide, sous le n° 289, 190-17-Juillet-1

T'opua ne le valide ni a Hapoto a Hapoto, et l'indienne Hapoto a Hapoto, dément l'intention de faire inscrire en son nom la terre Vaiti, sise dans le district de Pua et enregistrée au nom de son frère Tevira a Hapoto, décide, sous le n° 289, 190-17-Juillet-1

Paquebots-Poste Français.

COMPAGNIE GÉNÉRALE TRANSATLANTIQUE.

Service de Saint-Nazaire à Colon-Aspinwall.

AVEC ESCALES A FORT-DE-FRANCE (MARTINIQUE) ET A SAINT-NAZAIRE (ÉTATS-UNIS DU COLOMBIE).

Correspondances à l'Agence de Panama avec les Paquebots des compagnies desservant l'Amérique Centrale et le Pacifique.

Départ de SAINT-NAZAIRE le 8 de chaque mois.

Et d'ASPINWALL le 2.

Billets de passage et Connaissances directs de Saint-Nazaire à San Francisco, et réciproquement.

Prix du passage

De San Francisco à Saint-Nazaire et vice versa, non compris le transit de l'isthme de Panama.

Premières cabines, chambres extérieures. 347 50

Premières cabines, chambres intérieures. 295 00

Secondes. 283 50

Entrepôt. 174-37

Déduction de 25 pour 100 sur les billets d'aller et de retour bons pour une année.

S'adresser à San Francisco : A M. ELDRIDGE, Agent de la Pacific Mail S. S. Co., pour délivrance des billets et connaissements; A M. ABEL GUY, correspondant de la Compagnie Générale Transatlantique, pour renseignements et informations.